



VILLE DE LEVALLOIS
L'Adjoint au Maire
SD/AD/PLM/SC

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Acte affiché le : 08 JUIN 2020

00314

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE MARIUS AUFAN DU 15 AU 30 JUIN 2020**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance du chantier en vue des travaux de démolition d'un immeuble d'habitation au droit du 39 rue Voltaire,

ARRÊTE :

- ARTICLE 1^{ER}** : Le stationnement sera déclaré gênant rue Marius Aufan, au droit du numéro 82, du 15 au 30 juin 2020.
- ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'évènement : MELCHIORRE SAS 10 avenue Réaumur 92142 CLAMART, à faire constater 72 heures avant par la Police Municipale.
- ARTICLE 3** : La vitesse au droit de l'évènement sera réduite à 30 km/h. Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, par l'entreprise 72 heures avant la date de début de l'évènement au droit et en vis-à-vis de l'intervention sur des supports propres et adaptés.

.../...

ARTICLE 5 : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
03/06/2020



Sophie DESCHIENS
Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B. : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY